



Déclaration préalable de la CFDT

Madame la Présidente de la Commission Régionale logement,

Cette commission siège aujourd'hui sous le signe du changement :

- **Changement dans la continuité de l'accord de 2006, prorogé et amélioré par l'accord de 2011, notamment dans les dispositifs d'aide aux postiers débutants, et d'accès au parc privé par le développement de la GRL. En écho à votre présentation, non seulement nous avons bien lu cet accord, mais la CFDT Ile-de-France a participé à son élaboration, quasiment jusqu'à la veille de la signature.**
- **Changement de directeur du SLP, qui, nous l'espérons, assurera une continuité des politiques poursuivies par son prédécesseur, Guillaume DECROIX.**

L'enjeu du logement des postiers en IdF est capital, et la CFDT se félicite de la professionnalisation progressive du SLP pour répondre à cet enjeu, ainsi que de la mise en place du numéro unique, malgré les difficultés, qui impliquera tous les bailleurs.

Pour autant, l'hébergement demeure le point noir du SLP : avec une fermeture de foyer annoncée, avec la mise en place d'une nouvelle organisation impliquant une surcharge de travail des responsables de foyer, en contradiction avec les objectifs poursuivis, avec l'annonce d'une nouvelle augmentation des tarifs, il y a matière à critiques, donc à négociation.

La CFDT demande l'ouverture de celle-ci sur la nouvelle organisation annoncée, qui doit passer sous les fourches caudines des objectifs annoncés et que nous partageons, et par une revalorisation de la fonction responsable de foyer.

Nous nous prononçons contre toute augmentation des tarifs pour 2011, ou lors celle-ci doit être identique à celle du point d'indice des fonctionnaires. Nous posons également une interrogation forte quant aux conventions passées pour accéder aux résidences gérées par le SLP : les résidents extérieurs bénéficiant des mêmes tarifs que les postiers, ces conventions font-elles l'objet de subvention ? Il serait inadmissible que le budget social des postiers serve à loger des extérieurs.

Madame la Présidente, la CFDT, qui a joué pleinement son rôle dans l'évolution du SLP, demeurera vigilante et ouverte à toutes solutions pouvant améliorer les prestations sociales au bénéfice du personnel.

Confédération Française Démocratique du Travail
Syndicat Francilien Communication, Conseil, Culture

64, rue de Saintonge 75003 Paris
Tél.: 01 40 29 82 00 ♦ Fax : 01 40 29 82 10
www.cfdtsf3c.org ♦ e-mail : contact@cfdt3c.org